

Le Délégué général aux droits de l'enfant & RTA organisent un

CONCOURS D'OEUVRES VIDEO



DROITS DE
L'ENFANT
Le Délégué général



RTA
Régulation | Téléphonie | Animation



1er PRIX: 1000€

2e & 3e PRIX: 500€

1er > 10e PRIX: DIFFUSION SUR

en ligne directe

BANQUE D'IMAGES ET DE SONS SUR LES JEUNES ET LA JEUNESSE EN COMMUNAUTE FRANCAISE

www.enlignedirecte.be

COMMENT PARTICIPER?

Un projet pour, par et avec les enfants et les jeunes, tout en images !

Pourront participer au concours toutes les œuvres vidéo déjà existantes (aucune production nouvelle tournée pour la circonstance ne sera acceptée). Ces « mini films » devront traiter de manière générale ou spécifique des questions concernant l'enfance et/ou la jeunesse en Fédération Wallonie-Bruxelles et avoir un lien, proche ou lointain, avec la Convention internationale relative aux droits de l'enfant.

→ **Les productions sont à envoyer, sur support DVD (2 exemplaires), à l'adresse postale du Délégué général, 11-13 rue des Poissonniers boîte 5 - 1000 Bruxelles avant le 29 mai 2012.**

Un prix d'un montant de **1000 euros** sera décerné au vainqueur de la compétition et deux autres prix de **500 euros** pour les deux suivants. Les dix meilleurs films bénéficieront d'une diffusion, à durée indéterminée, dans l'onglet «Productions extérieures» du v-log «enlignedirecte.be» et permettront ainsi de mettre en évidence des projets originaux, de bonnes pratiques, des idées positives et constructives au cœur des mondes de l'enfance et de la jeunesse en Fédération Wallonie-Bruxelles.

La cérémonie de remise des prix se tiendra au cinéma «Le Vendôme», chaussée de Wavre 18 à 1050 Bruxelles, le mardi 5 juin à partir de 13h30 en présence des lauréats.